Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

par la société Pandora Konnect (Ci-après « les Conditions Générales de Vente), SAS au capital de 1000 Euros, dont le siège social est au 10 rue de la Mazanille 66320 Rigarda et dont le numéro d'identification est Siren : 934106113 (ci-après « Pandora Konnect »)

(Déclaration d'activité n° 7660338466 auprès du préfet de la région Occitanie)

Article 1 : Prestations vendues
Les actions de formation dispensées par Pandora Konnect rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par Pandora Konnect porte une dénomination, un titre et un contenu.

La participation aux formations dispensées par Pandora Konnect implique de la part de l'acheteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client) que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par Pandora Konnect est exclusivement réservée aux entreprises. Les prestations vendues concernent la formation « inter » et « intra » entreprises des personnels de tous niveaux dans le domaine de l'informatique et/ou du management.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée
Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de Pandora Konnect, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise », ou des offres spéciales décrites ci-après.

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de Pandora Konnect dûment habilité à cet effet.

Le fait que Pandora Konnect ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 : Champ d'application
Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter entreprise » proposées par Pandora Konnect dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations « intra entreprise » définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par Pandora Konnect et le Client.

Article 4 : Commande de la formation
Pour être prise en compte par Pandora Konnect, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client. Dès réception du bon de commande, Pandora Konnect s'engage à traiter la commande dans les 5 jours.

SAS au capital de 1000 € – SIREN 934106113
Siège social : 10 rue de la Mazanille 66320 Rigarda
Tel : 06 48 98 40 43
Mail : frederic@pandorakonnect.io

Article 5 : Modification de la commande – Annulation ou report
Pandora Konnect se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, Pandora Konnect s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits 10 jours au moins avant le début de la ou des formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à Pandora Konnect par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone ou par courriel et doit être confirmée par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du siège de Pandora Konnect.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

a) En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 8 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées à l'annexe, l'organisme retiendra sur le coût total la somme pourcentage de 50%, au titre de dédommagement.

b) En cas de réalisation partielle de l'action du fait du client, seule sera facturée au client la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues. En outre, l'organisme retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action la somme un pourcentage de 50 %, au titre de dédommagement.

c) Les montants versés par le client au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA.

Article 6 : Prix
Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

La liste des prix figure au catalogue en vigueur de Pandora Konnect et sur son site Internet ; elles peuvent être communiquées sur demande du Client.

Le prix facturé par Pandora Konnect inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de Pandora Konnect (support de cours, moyens pédagogiques).

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 7 : Facturation
Une facture sera établie et remise au Client par Pandora Konnect à l'issue de la formation

Le prix de la prestation, exonéré de TVA, sera exprimé en Euro.

SAS au capital de 1000 € – SIREN 934106113
Siège social : 10 rue de la Mazanille 66320 Rigarda
Tel : 06 48 98 40 43
Mail : frederic@pandorakonnect.io

Article 8 : Paiement – Modalités
Le prix des prestations de formation est payable comptant à l'issue de chaque séance de formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de Pandora Konnect.

Pandora Konnect étant un organisme de formation déclaré, il est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées par Pandora Konnect tiennent lieu de convention simplifiée, mais le Client peut, sur simple demande, obtenir une convention détaillée et/ou une attestation de présence individuelle délivrée par Pandora Konnect.

Pandora Konnect se réserve le droit d'exiger un prépaiement quinze jours avant le début de la formation. Dans ce cas le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de Pandora Konnect et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend.

Article 9 : Paiement – Retard ou défaut
Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fins de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par Pandora Konnect.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par Pandora Konnect. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur
L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de Pandora Konnect.

Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 11 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations
Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de Pandora Konnect dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Notifications
Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de

SAS au capital de 1000 € – SIREN 934106113
Siège social : 10 rue de la Mazanille 66320 Rigarda
Tel : 06 48 98 40 43
Mail : frederic@pandorakonnect.io

Vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

À Pandora Konnect : au 10 rue de la Mazanille 66320 Rigarda

Au Client : à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande.

Article 13 : Nullité d'une clause
Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre Pandora Konnect et le Client.

Article 14 : Confidentialité des Données
Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de Pandora Konnect.

Article 15 : Compétence / contestation / loi applicable
En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, Pandora Konnect et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Perpignan sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

SAS au capital de 1000 € – SIREN 934106113
Siège social : 10 rue de la Mazanille 66320 Rigarda
Tel : 06 48 98 40 43
Mail : frederic@pandorakonnect.io